

Feu vert aux plans de fusions



COMMUNES • Le Conseil d'Etat a approuvé les plans de fusions élaborés par les préfets de chaque district. Si tous les projets devaient être réalisés, le canton de Fribourg ne compterait alors plus que 35 communes. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres, car pour toucher l'aide financière étatique, tous les pactes de mariages doivent impérativement être conclus d'ici à juin 2015. Or, dans la réalité, si certains projets d'unions avancent à vive allure, d'autres sont complètement enlisés. Le gouvernement cantonal en est du reste conscient, parlant d'un idéal à atteindre dans une vingtaine d'années. Dans l'immédiat, les préfets vont maintenant présenter leurs projets aux diverses communes du canton. > 9/10

FRANÇOIS MAURON

Un canton de 35 communes plutôt que les 164 actuelles. Tel se présenterait le paysage institutionnel fribourgeois si le plan général de fusions élaboré par les sept préfets, qui vient d'être approuvé par le Conseil d'Etat, devait être réalisé dans son intégralité. Toutefois, c'est bien connu, il y a loin de la coupe aux lèvres.

Dans chaque district, les préfets ont planché sur des scénarios qui «paraissent tous réalisables», selon les termes utilisés hier en conférence de presse par la conseillère d'Etat Marie Garnier, directrice des Institutions, de l'agriculture et des forêts. Mais la ministre écologiste d'avertir immédiatement: ces unions doivent s'opérer sur une base volontaire. Ce qui signifie aussi que les projets qui ne sont pas mûrs ne pourront pas espérer la moindre aide financière du canton.



«L'utopie d'un canton à 35 communes n'est guère réaliste»

MARIE GARNIER

Or, le calendrier est serré. Pour mémoire, le Grand Conseil a adopté en décembre 2010 la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes. Cette dernière prévoit un crédit de 50 millions de francs à cette fin, selon une clé de répartition favorable aux grandes unions, et avec le plus grand nombre de partenaires possible. Mais les contrats de mariages doivent impérativement être scellés d'ici à juin 2015, de façon à ce que les citoyens puissent voter sur les fusions au plus tard à la fin 2017. Passé ce délai, il ne sera plus possible de toucher la manne cantonale.

Projets au point mort

Toutefois, si certains projets de fusions sont bien avancés, d'autres sont en revanche au point mort. En particulier en Veveyse ou dans le Grand Fribourg, théâtre de multiples attermoissements entre la capitale cantonale et sa ceinture. La fusion projetée d'Englishbourg (Corminboeuf, Chésopelloz, Givisiez, Granges-Paccot) n'est du reste pas prise

en compte dans le plan adopté par le Conseil d'Etat, lequel continue de miser sur «un centre cantonal fort, qui doit se réaliser le plus vite possible. Aussi le gouvernement souhaite-t-il une fusion du Grand Fribourg dans les meilleurs délais», dit le conseiller d'Etat Erwin Jutzet, présent à la conférence de presse.

Le rôle des préfets

Quel que soit le district, les préfets ont un rôle crucial à jouer pour faire progresser les différents dossiers. Ils vont donc prendre leur bâton de pèlerin, afin de présenter – quand ce n'est pas déjà fait – leurs desseins aux habitants des périmètres respectifs, en présence des conseillers communaux. Par la suite, les citoyens pourront proposer à leurs autorités communales soit de participer de manière active aux travaux de fusion, soit d'organiser un vote consultatif. Les projets de fusions, on l'a dit, devant impérativement être bouclés en juin 2015.

Selon Daniel Lehmann, le préfet du Lac, «il faut

bien saisir la différence entre le plan général des préfets et les projets concrets (qui ont vu le jour çà et là). Le plan est un but final idéal. S'il ne prévoyait que les fusions réalisables en juin 2015, il serait bien maigre», concède-t-il.

Le PLR réagit

Marie Garnier en convient: le document approuvé par le Conseil d'Etat reflète une vision à 15 ou 20 ans, voire plus loin. «L'utopie d'un canton à 35 communes est une belle utopie. Mais elle n'est aujourd'hui guère réaliste», avoue-t-elle. La ministre s'engage à appuyer les préfets dans leur action. Une promesse qui devrait satisfaire le Parti libéral-radical. Dans un communiqué, celui-ci demande au gouvernement de s'investir pour «vendre» ce plan, car «des fusions de communes sont une condition essentielle pour assurer la qualité et l'efficacité des prestations publiques».

> Lire aussi en page 10

Les atours du plan et la réalité du terrain

FRANÇOIS MAURON

Sur le papier, le plan des préfets, qui vient d'être approuvé par le Conseil d'Etat, a fière allure. Un canton de Fribourg constitué de 35 communes, cohérentes géographiquement et de taille suffisamment grande pour assurer les services nécessaires à la population, serait à coup sûr un atout pour se mouvoir dans la Suisse de demain.

Seulement voilà. La réalité est bien différente. Si certains projets de fusions avancent bel et bien, d'autres, et pas

des moindres, sont complètement enlisés. Il existe du reste un paradoxe entre cette volonté affichée par les autorités cantonales d'aller de l'avant et le délai (deux misérables années!) pour boucler les pactes de mariages.

Le Conseil d'Etat parle certes d'idéal à atteindre dans une vingtaine d'années, mais les citoyens ont besoin de concret. Or, les perspectives immédiates ne sont guère de nature à les enflammer. Les délais de la loi sont très courts, et nombre de mariages

envisagés ne devraient en rester qu'au stade d'hypothétiques fiançailles.

Ce constat est dommageable. Des fusions de communes s'articulant autour de pôles pourraient permettre à certaines régions de s'affirmer. Le Grand Fribourg, surtout, ensablé dans de stériles querelles de clochers, aurait tellement besoin d'un message clair du gouvernement pour devenir ce «centre cantonal fort». Mais force est de constater que les Fribourgeois risquent de l'attendre encore longtemps.